

Bibliothèque numérique

medic@

**Brousmeche, Edouard. - Essai sur le
mancenillier**

**1874.
Paris : Moquet
Cote : P5293**

5293
P 30910
(1874) 7

ESSAI

SUR

LE MANCENILLIER

THÈSE

Présentée et soutenue
devant l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris

POUR OBTENIR LE TITRE
de Pharmacien Universitaire de première classe

PAR

Edouard BROUSMICHE

PHARMACIEN DE LA MARINE

Né à Brest (Finistère)

« St̄a viator, nimum ne credē colori. »



PARIS

MOQUET, IMPRIMEUR
11, RUE DES FOSSÉS SAINT-JACQUES, 41.

1874

P.5293 (1874) 7

ESSAI
SUR
LE MANCENILLIER

THÈSE

Présentée et soutenue
devant l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
POUR OBTENIR LE TITRE
de Pharmacien Universitaire de première classe

PAR
Edouard BROUSMICHE

PHARMACIEN DE LA MARINE

Né à Brest (Finistère)

* Sta viator, nimium ne crede colori.



PARIS
MOQUET, IMPRIMEUR
11, RUE DES FOSSÉS SAINT-JACQUES, 11.

1874

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

—
M. CHATIN, Directeur.
M. BUSSY, Directeur honoraire.

ADMINISTRATEURS

MM. CHATIN, Directeur.
BERTHELOT, Professeur titulaire.
PLANCHON, Professeur titulaire.

PROFESSEURS.

MM. CHATIN . . . Botanique.
BERTHELOT . . . Chimie organique.
A. MILNE-EDWARDS. Zoologie.
BUIGNET . . . Physique.
CHEVALLIER . . . Pharmacie galénique.
PLANCHON, . . . { Histoire naturelle
 des médicaments.
BOUIS Toxicologie.
BAUDRIMONT. . . Pharmacie chimique.
RIGHE Chimie inorganique.

PROFESSEURS DÉLÉGUÉS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. BOUCHARD AT.
GAVARRET.

PROFESSEUR HONORAIRE : M. CAVENTOU.

AGRÉGÉS EN EXERCICE.

MM. L. SOUBEIRAN.
BOURGOIN.
JUNGFLEISCH.

MM. LE ROUX.
MARCHAND.

M. CHAPELLE, Secrétaire.

NOTE. *L'École ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les candidats.*

A MON PÈRE

A MA FAMILLE

A LA MÉMOIRE DE MON ONCLE

J. DANGUY DESDÉSERTS

Docteur en médecine.

A MON ONCLE

FRÉDÉRICK BROUSMICHE

A M. AMÉDÉE COUTANCE

Professeur d'Histoire naturelle à l'Ecole de médecine navale de Brest,
Chevalier de la Légion d'honneur.

A MES MAITRES

A M. LE D^r LÉON SOUBEIRAN

Professeur Agrégé à l'Ecole de pharmacie de Paris.

A MON COLLÈGUE ET AMI

ADOLPHE PIRIOU

Pharmacien de première classe.

A MES AMIS

PREPARATIONS

CHIMIQUES

Chlorure de baryum.
Proto-iodure de mercure.
Carbonate de soude purifié.
Éther acétique.
Acide tannique.

GALÉNIQUES

Sirop de gayac.
Miel scillitique.
Tablettes de lichen.
Vinaigre de bulbes de colchique.
Baume du Commandeur.

ESSAI SUR LE MANCENILLIER



De tous les végétaux toxiques des pays intertropicaux, il n'en est point de plus célèbre que le mancenillier.

On a, et depuis longtemps, beaucoup écrit sur cet arbre. Les récits les plus fantastiques et les plus contradictoires ont été faits sur lui par les voyageurs; de prodigieux effets lui ont été attribués.

Malgré les travaux, assez récents, qui ont été publiés par d'excellents observateurs, il ne faut pas croire que le sinistre prestige et le merveilleux dont ce poison a été environné aient disparu. C'est aux lieux mêmes où croît cet arbre que l'exagération sur ses effets est la plus grande. Que de contes font sur ce sujet aux Antilles, non-seulement les premiers venus, mais encore les personnes éclairées et intelligentes.

En entreprenant l'étude de ce végétal, j'ai pensé qu'un témoignage de plus pour ce qui est vrai, et une arme de plus contre ce qui est faux, ne seraient point inutiles à la science.

Il faut, en effet, chaque fois qu'on le peut, chercher à détruire certains préjugés qui règnent dans toutes les classes de la société, et qui souvent nuisent autant à leur développement intellectuel, qu'à leur prospérité industrielle et commerciale.

C'est guidé par mon savant maître, M. Amédée Coutance, pharmacien professeur de la marine, que j'ai entrepris cette étude. Il me l'a facilitée en mettant à ma disposition les notes et observations qu'il a recueillies à la Martinique, lorsqu'il s'y trou-

vait il y a quelquelques années en qualité de chef du service pharmaceutique.

Je lui adresse ici tous mes remerciements, pour les bons conseils qu'il m'a donnés, et pour la sympathie qu'il m'a toujours témoignée, depuis mon entrée dans le corps de santé de la marine.

Je dois à l'obligeance de M. le Dr Léon Soubeiran, plusieurs renseignements qui m'ont été très utiles; grâce aux excellentes relations qu'il m'a procurées, j'ai pu me livrer à quelques recherches de botanique qu'il m'aurait été difficile de poursuivre sans son bienveillant concours. Je le prie de vouloir bien agréer ici l'expression de ma profonde gratitude.

ED. BROUSMICHE.

15 avril 1874.

ETUDE BOTANIQUE DU MANCENILLIER.

I. SINONYMIE.

Le Mancenillier dont le nom botanique a été donné par Linné, (*Hippomane Mancinella* (1), était rangé par ce grand génie dans sa monacie Monadelphie. Jussieu le plaça dans la famille des Euphorbiacées.

Muller d'Argovie (2), le plaça dans le groupe des Euphorbiacées platylobées, tribu des Hippomanées.

Ce végétal, qui dans le vulgaire porte les noms d'arbre poison, arbre de mort, noyervénéneux, a reçus des botanistes qui l'ont étudié ou signalé des dénominations assez variables, se ressentant pour la plupart de l'état d'imperfection où se trouvait la science à l'époque où ils ont publié leurs travaux.

Malus Americana, *laurocerasi folio venenata*. *Mancinello arbor de mancinella dicto, comel.* (*Hort. vol. I. p. 131*).

Juglandis affinis arbor culifera, lactescens, venenata, pyrifolia, Mancinello hispanis dicta. (*Slona. Jam. 123. Hist. 2*).

Hippomane arboreum lactescens ramulis, ternatis petiolis glandula notatis; floribus spicatis, mixtis. *Brown. Jam. p. 351.*

Mancanella pyrifacie. *Plum. gen. p. 49. Vol. VI, et Casteb. Carol. 2. p. 95*

Mancinella venenata. Tus. Ant. III. p. 23.

The Manchinell. tree (*anglais*).

(1) *Hippomane Mancinella*, Linné, monacia Monadelphie. (*Ordo 9 Classis 21*).

(2) Muller (d'Argovie) *Monographie des Euphorbiacées publiée dans le Prodrome* (1866).

L'étymologie de *Hippomane* vient de *ἵππος*; cheval et de *μανία*, mettre en ureur. Cette appellation est erronée, car nous verrons que, loin de rendre les chevaux furieux, le Mancenillier les rend fort tristes. Le mot *Mancinella* vient de l'espagnol, *menzana*, pomme; d'où *manzanilla*, petite pomme.

II. SITUATION GÉOGRAPHIQUE.

Le Mancenillier est un grand arbre qui croît dans toutes les Antilles et sur toutes les côtes baignées par le golfe du Mexique.

On l'a retrouvé sur les côtes du Mexique, au Yucatan, à Costa-Rica, Carthagène, à la Guyane, au sud de la Floride, sur l'Océan Pacifique, aux environs de Panama et sur la côte mexicaine.

Il préfère les bord de la mer, et souvent ses racines arrivent jusqu'à la lame dont elles semblent rechercher la fraîcheur. Il aime en général les terrains sablonneux; c'est sur les sables qui, du côté de la mer limitent les Palétuviers, qu'il paraît ordinairement se plaître.

Il forme souvent des forêts presque impénétrables aux rayons du soleil; les plus belles se trouvent aux environs de Carthagène et sur la côte sud de l'île de Cuba.

On le retrouve quelquefois assez loin du bord de la mer; il vit alors isolé, et sa vigueur décline à mesure qu'il s'en fonce dans les terres.

Jusqu'à présent on est indécis pour affirmer quelle est la patrie du Mancenillier. Pour M. Linden, botaniste voyageur de Bruxelles, sa véritable patrie serait la partie de la Côte-ferme comprise entre le Rio dibulla, et la Penna-Horadada (Vénézuéla); c'est là, nous a dit ce savant, qu'il en a rencontré les forêts les plus étendues et les sujets les plus robustes; la Floride est leur limite au nord; au sud ils ne dépassent pas l'Amazone.

Le Mancenillier ne vit en Europe que dans les serres chaudes, où il peut lever de graines; la culture en est difficile; la plante que l'on obtient est toujours grêle, peu couverte de feuilles, et ne fleurit que très-rarement.

III. — DESCRIPTION BOTANIQUE.

Par son aspect extérieur, son port et son feuillage, le mancenillier se rapproche beaucoup du poirier de nos pays. Il en diffère, comme nous le verrons, par des caractères bien tranchés.

C'est un bel arbre, qui s'élève à une hauteur de 40 à 50 pieds, et dont la circonférence atteint souvent 6 à 8 pieds.

Les racines sont fortes, s'enfoncent profondément dans la terre, et s'étendent aussi beaucoup à la surface; par cette double force, elles rendent l'arbre capable de résister aux ouragans auxquels il est exposé, sous les latitudes où il croît. Il est très-rare qu'un mancenillier soit arraché ou couché par la tempête. L'écorce de la racine est brun clair; elle est parcourue par des vaisseaux latiférés.

Le mancenillier est droit à sa base, et n'étend ses rameaux vigoureux qu'à partir du premier tiers de sa hauteur totale.

Le tronc et les grosses branches sont recouverts d'une écorce grise, épaisse, non fendillée; présentant quelquefois une coloration rouge, due selon Ricord-Madiana à un lichen, le *lecidia coccinea* (Schweinitz); sur les jeunes rameaux, cette écorce est glabre et lisse; sur les vieux elle est couverte de petites rugosités qui ne sont autre chose que des lenticelles, c'est-à-dire des productions subéreuses localisées.

Quelques mots sur les parties constitutives de l'écorce.

L'épiderme n'existe que chez la plante encore jeune, il se détruit avec l'âge.

L'enveloppe herbacée, ou parenchyme cortical primaire, est formée d'un parenchyme lâche dont les cellules ne renferment de chlorophylle que dans les parties jeunes du végétal; à sa suite se trouve une couche subéreuse peu épaisse, constituée par deux

ou trois rangs de cellules à parois minces et à coupe rectangulaire.

Le liber est formé de fibres longues à parois minces, car la cellulose y est peu encroutée. Il renferme un grand nombre de vaisseaux laticifères, constitués par des tubes pourvus de nombreuses ramifications, mais non anastomosés avec les tubes voisins, et par conséquent ne formant pas de réseau.

Ces vaisseaux, que nous retrouverons dans tous les organes appendiculaires, renferment un suc laiteux, dont l'étude sera faite plus loin.

Dans le bois, l'aubier est blanchâtre, peu dur, mais ouvrable; le cœur est très-dur, compact, gris cendré, veiné de brun avec des stries jaunes.

La moelle n'existe que dans les jeunes tiges ou les jeunes rameaux; elle est alors parcourue par des vaisseaux laticifères.

Selon Tussac (1) : « le bois du mancenillier est très mou, filandreux, blanc, et n'est pas ouvrable; il se décompose en très-peu de temps par le contact de l'air, de la lumière et de l'humidité. »

Pour ce naturaliste, le bois, que dans le commerce on débite pour du mancenillier n'en serait point. Il serait remplacé par celui du Sumac (*Rhus radicans*), térébenthacées, arbre dont le bois est très-dur et très-coloré, et qui, aux Antilles, porte le nom de mancenillier de montagne.

Ici, comme du reste dans tout ce qu'il a écrit sur le mancenillier, Tussac est dans l'erreur.

Le bois, et particulièrement sa partie interne, est susceptible d'un beau poli, et se conserve sans aucune altération.

On l'emploie en Amérique assez fréquemment, pour faire des boiseries, des malles; il se laisse même très bien sculpter. M. le Dr Rufz de Lavison, m'a dit avoir vu chez un habitant de la Mar-

(1) Tussac. — Observations sur le mancenillier, in *Journal de Botanique de Desvaux* (1823).

tinique, une table à manger d'un très-beau poli, faite d'une seule planche taillée dans le tronc d'un mancenillier.

Les feuilles sont simples, assez épaisses, coriaces comme celles des vieux poiriers; elles sont accompagnées de deux stipules latérales caduques.

Les feuilles sont alternes et annuelles; à leur chute, elles laissent sur les rameaux une cicatrice lenticulaire produite par la base du pétiole; celui-ci est cylindrique, et assez grêle; il atteint quelquefois la longueur du limbe, bien qu'en général, il soit un peu plus court; il est formé de gros faisceaux fibro-vasculaires, parcourus par des laticifères.

Au point de rencontre du sommet du pétiole avec la face supérieure du limbe, on trouve deux petites glandes orbiculaires, très-rapprochées l'une de l'autre, et légèrement saillantes. Ces deux glandes ne sont autre chose que des rudiments de folioles; c'est accidentellement que les feuilles du mancenillier sont simples. Dans le principe, cette feuille est composée de trois petits lobes semblables, quant à la forme et à la structure celluleuse; mais bientôt le lobe central s'étale pour former le limbe, et les deux autres prennent un aspect à peu près sphérique, sans augmenter de grosseur.

Le limbe est ovale, arrondi, en cœur à la base; plus ou moins acuminé au sommet; il a de 10 à 12 centimètres de longueur, sur 5 à 6 de largeur, lorsqu'il est complètement développé; ses bords sont découpés finement. La nervure médiane est blanche et très-prononcée; les latérales, alternes, peu marquées, s'anastomosent avant d'arriver au contour de la feuille.

La face supérieure du limbe est d'un beau vert foncé et brillant; la face inférieure est d'un vert plus clair et est perforée par un très-grand nombre de stomates. Le mésophylle est assez épais, et est parcouru par des petits vaisseaux laticifères, peu riches en latex.

Le Mancenillier fleurit au mois de septembre, ses fleurs sont

monoïques, apétales, très petites, sans éclat ; les mâles sont jaunâtres, les femelles verdâtres.

Les auteurs ne sont pas du même avis sur la couleur de ces fleurs ; ainsi d'après Casteby (1), elles sont jaunes ; d'après Plumier (2), rouges.

Elles sont disposées sur un épi terminal, lâche, dressé, long d'environ 25 centimètres ; les fleurs mâles sont agglomérées de distance en distance, au nombre de trente, en paquets arrondis, et chaque groupe de fleurs est entouré par un involucre formé d'une bractée concave, munie à sa base de 2 glandes latérales, orbiculaires, déprimées, représentant 2 bractées avortées.

Les fleurs femelles sont sessiles, disposées à la base de l'épi, au nombre de 1 à 2 et accompagnées d'une bractée et de 2 glandes. Quelquefois, elles naissent sur de jeunes rameaux, qui ne portent point d'épi.

Les fleurs femelles se montrent avant les fleurs mâles, ce qui semble, d'après M. Baillon (3), être en rapport parfait avec les nécessités de la fécondation. Il est, en effet, naturel que les fleurs femelles préexistent, pour être préparées à recevoir le pollen de la fleur mâle quand celle-ci s'épanouira ; en outre, leur développement antérieur leur assigne une position favorable à l'imprégnation.

Dans les fleurs mâles, le calice est gamosépale, à 2 ou 3 divisions, peu profondes, dont 1 postérieure et 1 ou 2 antérieures ; la préfloraison est imbriquée, et la division postérieure recouvre d'ordinaire les 1 ou 2 divisions antérieures.

L'androcée est supporté par une courte colonne centrale, qui se bifurque ensuite en 2 filets courts et inclus, alternes avec les 2 divisions du calice, supportant chacun une anthère biloculaire,

(1) Casteby. *Carolinæ*, X.

(2) Plumier. *Description des plantes d'Amérique*. Gen. plant.

(3) H. Baillon. *Etude du groupe des Euphorbiacées*.

extorse, à loges déhiscentes, par une fente longitudinale, et surmontées d'une courte saillie du connectif.

Les grains de pollen sont jaunes, très petits, et formés de 3 lobes égaux entre eux, et séparés par des échancrures d'égale profondeur.

Dans les fleurs femelles, le calice est cupuliforme, gamosépale, à 3 divisions dont 1 postérieure, ordinairement recouverte par les 2 antérieures ; préfloraison imbriquée.

L'ovaire est supère, à 6 ou 8 loges, quelquefois 10; surmonté d'un style cylindrique, à portion basilaire épaisse, très courte, puis divisée en 6 ou 8 branches (autant qu'il y a de loges) aplatis, radiées, lisses au dehors, stigmatifères au dedans. Dans l'angle interne de chacune des loges, on trouve un seul ovule, descendant, anatrophe, à micropyle supérieur et extérieur, et coiffé d'un petit obturateur.

Le fruit a l'apparence d'une pomme d'api, comme forme, et comme odeur; mais il n'en a pas la belle couleur vermeille, comme l'ont dit un grand nombre de botanistes (1). Sa couleur est verte avant la maturité, jaunâtre ensuite; quelquefois jaune orangée.

C'est une drupe ronde et lisse, large d'environ 3 à 4 centimètres, sessile, ou plutôt portée par un gros pédoncule court.

La partie supérieure de ce fruit laisse voir la marque du style, noirâtre, un peu enfoncée et rayonnée, imitant l'ombilic supérieur de la pomme d'api, dont elle se distingue aisément par l'absence de tout calice; l'ombilic inférieur est aussi marqué que dans la pomme, mais moins enfoncé.

L'épicarpe a à peu près l'épaisseur d'un ongle, et est parcouru par des vaisseaux laticifères. Le mésocarpe est charnu, pulpeux,

(1) Le père Labat, *Voyage*, T. II.

Valmont de Bomare. *Dictionnaire d'histoire naturelle*.

H. Brillon; *Dictionnaire des sciences médicales*, t. 4, (2^e série).

formé d'un parenchyme arrondi, parcouru aussi par des laticifères dont le latex est surtout abondant avant la maturité du fruit.

L'endocarpe est épais, osseux, très inégal en dehors ; couvert de rugosités et d'angles saillants, enveloppés par la pulpe du mésocarpe qui pénètre dans leurs anfractuosités. Il est divisé antérieurement en 6 ou 8 loges, quelquefois même en 10, ne contenant chacune qu'une seule graine descendante, à périsperme rougeâtre.

La graine, sous des téguments minces, renferme un albumen composé de cellules lâches d'abord, puis serrées et gorgées d'un liquide huileux, et entourant lui-même un embryon très petit à radicule supère, cylindro-conique, à cotylédons foliacés penninerves.

La texture du fruit du Mancenillier semble exclure, tout d'abord, la possibilité d'une déhiscence.

Si l'on examine intérieurement les loges, on y remarque un sillon longitudinal médian, qui est un vestige de la ligne de séparation dans les coques déhiscentes. Il n'y a pourtant pas de déhiscence dans ce fruit. Il arrive que dans les derniers temps de la maturation, l'endocarpe, qui souvent est devenu très épais, et dont les cellules sont gorgées de liquide, ce qui le rend assez mou, perd très rapidement les sucs dont il s'était chargé. Les mailles du tissu fibro-vasculaire, qui forme cet endocarpe, se rétractent en se desséchant ; et celui-ci tombe en panneaux distincts d'une assez grande épaisseur.

Lorsque les fruits du Mancenillier sont arrivés à leur dernier degré de maturité, ils tombent de l'arbre, et ne pourrissent pas sur la terre, quoiqu'elle soit très humide ; ils se dessèchent, et la chair du mésocarpe devient spongieuse et noire.

EXAMEN DU LATEX.

Le mancenillier doit ses propriétés actives au latex que contient son écorce.

La moindre incision faite à l'arbre, laisse échapper un suc laiteux en assez grande abondance, et qui est d'autant plus épais que l'incision est pratiquée à la partie la plus basse du tronc de l'arbre. En détachant une feuille de sa branche, le pétiole en laisse écouler quelques gouttes. Il en est de même du fruit, lorsqu'on le sépare de la protubérance qui lui sert de pédoncule. Les grosses racines superficielles en contiennent aussi, mais beaucoup moins que le tronc. C'est vers le mois de septembre qu'il s'en élabore la plus grande quantité.

Pour s'en procurer un certain poids, on fait à l'arbre des entailles de distance en distance, les unes au-dessus des autres ; le suc s'écoule pendant quelques instants, mais à l'air il se fige de suite, et obstrue, par suite, les ouvertures que l'on a faites aux vaisseaux laticifères. Au moyen d'entailles circulaires pratiquées aux fruits, on peut en recueillir quelques gouttes.

A sa sortie de l'arbre, sa couleur est d'un beau blanc ; il est alors très-liquide ; peu à peu il s'épaissit, prend une teinte griseâtre, et devient très-gluant, propriété que lui donne le caoutchouc qu'il renferme.

Son odeur rappelle celle des feuilles de pêcher ; au bout de 24 heures, elle se dissipe ; elle devient alors fétide, peu pénétrante, un peu analogue à celle de la tanaisie. Son goût, d'abord insapide, devient acre et brûlant.

Examiné au microscope, quand il est frais, ce latex a l'apparence d'une émulsion ; c'est un liquide tenant en suspension une

multitude de globules sphériques qui, pour la plupart, sont du caoutchouc et une substance huileuse.

Sous l'influence de l'eau iodée, une partie des globules bleuit; le latex renferme donc de l'amidon.

Cet amidon est en grains sphériques, ayant sensiblement les mêmes dimensions que les globules du sang chez l'homme. C'est toujours sous cette forme que j'ai rencontré l'amidon; jamais il ne s'est présenté sous l'aspect de bâtonnets dilatés à leurs deux extrémités.

Si l'on observe une goutte de suc déposée sur une lame de verre, au moment où il va se solidifier, on croit voir naître une foule de cristallisations; ce n'en est point. Les globules, par suite de l'évaporation du liquide dans lequel ils nagent, se réunissent seulement en groupes, qui par suite de leur agencement en lignes assez régulières, simulent des arborisations comme celles que forme la vapeur d'eau quand elle se congèle sur les vitres.

Le latex s'excuse souvent naturellement du mancenillier, surtout lorsqu'un coup de vent a brisé une branche, arraché des feuilles ou amené un déchirement d'une partie de l'écorce. Il se concrète à la surface de l'arbre, et se transforme en une gomme-résine, se présentant en fragments de grosseurs diverses, brûnâtres, luisants, opaques, de consistance dure, se brisant en éclats avec difficulté.

Cette gomme-résine est très-tenue et très-adhérente aux excroissances ou aux fentes de l'arbre qui la portent; elle n'a presque point d'odeur, ni de goût; au premier abord sa saveur paraît nulle, elle devient cependant brûlante au bout de quelques instants.

On retrouve dans cette gomme-résine des grains sphériques d'amidon.

La composition chimique du suc laiteux du mancenillier est encore imparfaitement connue.

C'est Ricord-Madiana qui le premier en a fait l'analyse; depuis peu de chimistes s'en sont occupés.

Il a trouvé que ce latex renferme les principes suivants :

Une matière colorante jaune.

Une huile essentielle, non vénéneuse.

Une résine qui en serait le principe actif.

De la stéarine.

Une substance gommeuse et mucilagineuse, du caoutchouc.

Il n'avait pas constaté la présence de l'amidon.

Dans les cendres provenant de la calcination du latex, il a constaté la présence du :

Sulfate de Sodium.

Chlorure de Sodium.

Carbonate de Sodium et de potassium.

Silice.

Monsieur le pharmacien-professeur de la marine A. Coutance, s'est livré, à la Martinique, à quelques recherches sur la composition chimique de ce latex. Mais les moyens d'investigation qu'il possédait au laboratoire de pharmacie de la Colonie ne lui ont pas permis de pousser cette analyse aussi loin qu'il l'aurait désiré.

Il traita les écorces fraîches du Mancenillier par de l'éther; après macération pendant quelque temps, il décanta, et reprit le résidu encore par de l'éther; par évaporation des liqueurs éthérées; il obtint une substance résineuse, verdâtre, très-acré et très-active.

Cette substance traitée par l'alcool à 85° se dédoubla en 2 résines; l'une insoluble dans l'alcool, et douée de propriétés, on ne peut plus actives, l'autre soluble et complètement inerte.

La résine insoluble fut soumise à une élévation de température d'environ 40°, et il s'en sépara une matière grasse blanche, qui

(1) Ricord-Madiana. Recherches sur les poisons d'Amérique, 2^e mémoire. Bordeaux, 1826.

par refroidissement, se prit, en lames cristallines, absolument comme la stéarine ; la résine verte avait conservé toutes ses propriétés.

Pour M. Coutance, c'est cette résine verte qui est le principe actif du Mancenillier.

Cette analyse aurait besoin d'être complétée. Je regrette vivement que les circonstances ne m'aient point permis de me livrer à quelques recherches chimiques. Je comblerai plus tard cette lacune que je laisse dans mon travail, si dans la suite de ma carrière maritime, je suis appelé à continuer mes services dans une de nos Colonies où croît le Mancenillier.

EFFETS GÉNÉRAUX DU MANCENILLIER.

S'il est un végétal dont les effets nuisibles aient été exagérés, c'est bien le mancenillier.

Ce bel arbre, au sombre feuillage, est un objet de terreur pour tous ceux qui s'en approchent, et on ne peut se figurer le nombre de fables qui circulent sur son compte dans toutes les Antilles.

« Je ne doute nullement, dit Tussac (1), qu'il ne sorte de cet arbre des émanations délétères dont l'atmosphère doit être dangereuse. »

Si l'on est assez hardi pour se reposer à son ombre, on s'en repent bientôt, car les yeux ne tardent pas à s'enflammer; l'on devient enflé, et la mort peut s'en suivre (2). »

C'est, du reste, une croyance populaire, que celui qui a le malheur de s'endormir sous un mancenillier, ne se réveille plus.

Ces idées partagées par Lamarck (3), Moreau de Jonnès (4), et bien d'autres botanistes, ont même fourni à un de nos célèbres auteurs dramatiques modernes, le sujet d'un de ses plus beaux poèmes (5).

Ricord-Madiana est le premier qui ait démontré leur fausseté, en restant exposé aux influences de l'atmosphère qui environne le mancenillier, dans toutes les saisons, la nuit comme le jour, sans en ressentir le moindre effet.

De plus, ayant reconnu que les feuilles et l'écorce contenaient une huile volatile, il s'assura que cette huile était complètement

(1) Cussac, *Dictionnaire des sciences naturelles*, t. VII.

(2) Durel (Pierre), *médecin en chef de la marine. Observations sur les fruits du mancenillier*. In *journal de marine*, 3^e cahier. Brest, 1778.

(3) Lamarck. *Encyclopédie botanique*, t. III.

(4) Moreau de Jonnès (Alex.) *Hygiène militaire des Antilles*.

(5) Scribe ; l'Africaine.

inactive. Son exhalaison de l'arbre ne pouvait donc amener aucun accident.

M. le professeur Coutance, dans ses excursions sur le littoral de la Martinique, s'est souvent arrêté durant des heures entières, pour dessiner, sous de grands mancenilliers, sans trouver aucun inconvénient à leur épais ombrage.

A l'époque, où existait sur les bords de la rade de Fort-de-France, l'hôpital des convalescents, dit de la Pointe du Bout, on voyait près de l'établissement, un grand nombre de mancenilliers. Les malades y allaient souvent aux heures les plus chaudes de la journée, pour jouir sous leur ombrage de la vue magnifique que l'on a de ce lieu.

Il n'est jamais arrivé d'accidents à aucun d'eux, et, de plus, si l'atmosphère avait dû avoir quelques exhalaisons nuisibles au voisinage de ces arbres, le service de santé de la marine les eût fait promptement abattre.

Pour se convaincre que le feuillage du mancenillier ne dégagait point de gaz délétères, M. Coutance fit l'expérience suivante :

Sous une cloche à robinet, placée sur la cuve à eau, il introduisit des branches chargées de feuilles. Au bout de 48 heures, enfonçant la cloche sur l'eau, il ouvrit le robinet au-dessus duquel il se tint aspirant l'air qui s'en échappait, sans en être incommodé.

Les missionnaires qui ont écrit sur l'histoire naturelle de l'Amérique, comme le P. Labat et le P. Dutertre, disent : « que la vapeur maligne qui s'exhale du mancenillier fait périr les ouvriers qui veulent le travailler. »

C'est une grave erreur qui s'est propagée de livres en livres jusqu'à nos jours. Il peut survenir des accidents lorsqu'on abat un mancenillier ; mais ces accidents, dont nous parlerons plus loin, sont dus à l'action du latex projeté sur le corps ou le visage, et non à une substance volatile dégagée par l'arbre.

On prétend, aux colonies, que la fumée produite par l'inciné-

ration du bois du mancenillier, est nuisible pour les personnes qui y sont exposées.

Tussac a été jusqu'à dire (1) « que ce bois n'est même pas propre à brûler, car la fumée qui en sort, outre qu'elle est dangereuse à respirer, traverse l'épaisseur des vases dans lesquels on fait cuire des mets et les empoisonne. »

Berthold Seemann (2) raconte que pendant un voyage d'exploration de la côte de Darien, l'équipage entier d'une embarcation du navire anglais *le Herald*, fut aveuglé pour avoir fait du feu avec les branches du mancenillier, et il attribue cette action à un principe volatil délétère, formé pendant la combustion.

L'opinion de ces deux botanistes est erronée.

Le bois du mancenillier est un excellent combustible, dont on se sert sur tous les rivages des Antilles pour chauffer les fours dans lesquels on transforme les madrépores en chaux, et, en brûlant, il ne dégage aucune vapeur nuisible.

A la Martinique, où l'on brûle ce bois dans les laboratoires de la pharmacie de la marine, M. Coutance est resté des heures entières au milieu de la fumée produite par cette combustion, sans éprouver autre chose que le larinoïement passager que détermine toute fumée.

(1) Tussac, Flore des Antilles, t. III.

(2) Berthold Seemann. — Narrative of voyage of H. M. S. Herald, During the years 1845 51 by B. Seemann, naturalist of the expedition, t. I.

ACTION DU LATEX SUR L'HOMME ET LES ANIMAUX.

Les propriétés vénéneuses que possède le mancenillier sont dues au latex que renferment son écorce et la plupart de ses organes, principalement le fruit, qui est la cause des empoisonnements signalés assez fréquemment.

Etudions l'action directe de ce suc à l'extérieur et à l'intérieur, puis celle du fruit, d'une façon spéciale.

Le latex n'a pas, sur la peau recouverte de son épiderme, l'action rapide à laquelle on pourrait s'attendre.

Appliqué sur la peau, il ne produit aucune action si le contact est de peu de durée; s'il se prolonge quelques instants, la partie soumise à l'expérience devient le siège d'une vive inflammation, suivie d'une éruption de petits boutons, absolument comme le ferait l'application d'un agent vésicant.

A l'appui de ce fait, je signalerai l'observation suivante (1):

« En 1858, des matelots de la frégate *la Cléopâtre*, se baignant aux îles des Saintes, mirent leurs chemises trempées de sueur à sécher sur les arbres du rivage. En sortant du bain, ils reprirent leurs vêtements et rentrèrent à bord. Dans la soirée, je fus appelé par plusieurs hommes dont le ventre, et surtout les parties génitales, offraient une inflammation érysipélateuse avec démangeaison insupportable. Je sus le lendemain que c'était sur des mancenilliers qu'ils avaient mis leurs chemises à sécher, et j'acquis la conviction que le poids du linge avait brisé les feuilles et quelques petites branches, dont le suc s'était répandu sur les chemises et avait causé les accidents observés.

(1) Cette observation a été recueillie par mon père, à cette époque médecin-major de la frégate *la Cléopâtre*.

« Aucun des hommes n'eut de pustules, et quelques frictions oléagineuses calmèrent l'inflammation. »

Le Dr Le Hir (1) a observé que l'état d'épaisseur de la peau influe beaucoup sur l'intensité de l'action. Sur les enfants, le simple contact du latex produit autant d'effet que son application par friction sur l'homme.

Si l'on frictionne la peau avec ce latex, elle ne tarde pas à se couvrir de larges pustules, remplies d'une sérosité jaunâtre. Leur contour est très-rouge, et les parties environnantes sont le siège d'une vive inflammation. Les pustules se résorbent assez rapidement; il y a ensuite desquamation de la peau.

L'eau de pluie qui a coulé sur les feuilles du mancenillier produit quelquefois des accidents analogues à ceux causés par l'application externe de son latex; mais ils sont toujours très-légers.

Les expériences de Ricord-Madiana (2), qui reçut sur la main l'eau de pluie ayant coulé sur les feuilles de l'arbre, et celles de Jacquin (3) qui la reçut sur le corps, prouveraient le contraire. Ricord-Madiana affirmait même avoir bu impunément cette eau.

Les auteurs rapportent cependant des cas où cette eau aurait produit de légers accidents, se bornant à une faible éruption.

Duret (4) a observé ce fait, il y a déjà de longues années. M. le Dr Aug. Guérin, médecin de deuxième classe de la marine, pendant longtemps chargé de l'hôpital de la pointe du Bout, à la Martinique, a constaté ces accidents sur des hommes qui, pendant la pluie, s'étaient réfugiés sous des mancenilliers.

Ces deux assertions sont faciles à concilier. Je me range à l'o-

(1) Le Hir, médecin de la marine. *Considérations botaniques et toxicologiques sur les Antilles*. Thèse de doctorat. Paris, 1838.

(2) Ricord-Madiana. *Loc. cit.*

(3) Jacquin. *Stirp. Am. r. hist.*

(4) Duret. *Loc. cit.*

pinion de M. Coutance, pour lequel la pluie, coulant par un temps calme sur les mancenilliers, ne peut devenir dangereuse ; mais lorsque cette pluie est accompagnée de vent, celui-ci peut, en froissant et brisant les feuilles et les petites branches, causer une exsudation de latex ; son contact, on le comprend, donne naissance aux accidents observés.

Si le suc du mancenillier produit peu d'effet sur la peau recouverte de son épiderme, il en est autrement lorsqu'il est mis en contact avec des muqueuses ou des surfaces dénudées.

Une goutte de ce suc, introduite dans l'œil de l'homme, amène au bout de quelques instants une inflammation de toute la muqueuse ; l'œil devient le siège de douleurs intenses, durant souvent plus de douze heures. Deux gouttes rendent les souffrances intolérables ; chose curieuse à signaler, elles sont accompagnées d'une surdité comparable à celle que détermine l'usage du sulfate de quinine.

Lorsqu'on abat un mancenillier, il faut avoir soin de ne pas s'exposer à recevoir sur le corps, et surtout dans les yeux, le suc qui s'échappe de l'écorce lorsqu'on l'attaque avec la hache.

Les nègres, quand ils font cette opération, prennent toujours les plus grandes précautions. Ils s'entourent le visage de gaze pour l'empêcher d'être atteint par des gouttelettes du liquide ; souvent même, ils commencent par environner le pied de l'arbre d'un grand feu de bois sec afin de priver la base du tronc de son suc laiteux ; quand ils jugent qu'il s'est évaporé suffisamment, ils se servent de la hache.

Les officiers de la frégate la *Terpsichore* surveillant un abattage de mancenilliers qui les gênaient pour opérer des relèvements, ont reçu des gouttes de latex dans les yeux et sur le visage et ont pu en constater ainsi les effets à leurs dépens (1).

Introduit dans l'intérieur de l'économie, le suc du mancenillier agit comme un poison irritant.

(1) J. B. Fonssagrives. *Hygiène navale*.

Administré à un chien, à la dose de 5 grammes, il détermine des vomissements, une forte diarrhée; l'estomac est le siège d'une vive inflammation. En deux ou trois jours l'animal est rétabli; mais il conserve pendant plusieurs jours une grande faiblesse.

On croyait autrefois que ce suc donné à des animaux avait la propriété de les rendre furieux. M. Rufz de Lavison (1) en fit avaler à des mulets, et il constata que ces animaux, loin de devenir furieux, étaient au contraire fort tristes.

A la dose de 10 grammes, il tue un chien en 2 ou 3 heures. La muqueuse stomachale est le siège d'une vive inflammation, se prolongeant jusque dans les intestins; l'animal, à la suite de vomissements fréquents, et de selles liquides sanguinolentes, très abondantes, est pris de tremblements; il tombe sans connaissance, puis meurt. D'après Orfila et Ollivier (d'Angers) (2) l'empoisonnement amène la coagulation du sang dans les gros vaisseaux.

Toutes les expériences faites par Ricord Madiana, et M. Rufz de Lavison, ont établi que le suc frais est bien plus actif que le suc récolté depuis quelque temps; à la longue il finit par devenir complètement inactif.

Les empoisonnements que l'on a à constater ne sont jamais produits par le suc ingéré à l'état brut; c'est par le fruit qui en enferme une certaine quantité, surtout avant sa maturité complète.

Les cas de mort sont très-rares; mais les accidents sont assez fréquents.

On est tenté, en effet, de goûter ce charmant petit fruit à odeur de citron, que sa couleur peut faire confondre avec une pomme non parvenue à son point de maturité:

« *Sta. viator, nimium ne crede colori.* »

(1) Dr. Rufz de Lavison, Recherches sur les empoisonnements pratiqués par les nègres à la Martinique. In annales d'Hygiène et de médecine légale (1844).

(2) Orfila et Ollivier (d'Angers). Notes sur les effets du suc de mancenillier. In Archives générales de médecine, t. VIII.

Poussé par la soif, le voyageur imprudent le cueille ; s'il le goûte, il s'en repent bientôt.

Lorsqu'on porte à la bouche un de ces fruits, il est d'abord insipide ; au bout de quelques minutes de mastication, il se produit une violente inflammation sur les lèvres, la langue, le palais, qui ne tardent pas à se couvrir de petits boutons blancs. Il semblerait alors que l'on a du poivre dans la bouche, et l'on s'empresse, généralement, de rejeter les parties du fruit qu'elle contient encore. C'est chez les gens à palais peu délicat, comme les matelots que l'on observe le plus d'accidents.

Huit fruits de mancenillier donnés à un chien le tuent en cinq heures, après avoir, comme le fait le suc, amené des vomissements, de la diarrhée et une diminution de la force musculaire.

Un seul fruit donné à un chien a simplement causé l'inflammation des muqueuses et une grande faiblesse dans les membres ; au bout de deux jours, l'animal a été rétabli. Chez l'homme, les accidents sont les mêmes ; la mort arrive rarement ; pourtant M. Coutance a vu, à la Martinique, des émigrants chinois périr victimes de leur tentation.

Généralement, l'inflammation qui se développe dans la bouche, empêche que l'on continue à manger le fruit ; les accidents sont alors purement locaux et sans gravité ; mais il n'en est pas toujours ainsi.

Parmi les nombreuses observations recueillies, pour la plupart par les médecins des navires en station dans les Antilles, je citerai les deux suivantes :

OBSERVATION I. — « Le 21 avril 1777 (1), la frégate *la Tourterelle*, étant mouillée au sud de Saint-Domingue, on envoya la chaloupe avec 30 hommes pour pêcher et faire du bois. Un des matelots engagea ses camarades à manger d'un fruit qu'il dit être une pomme du pays.

(1) Duret (Pierre), médecin en chef de la marine. Loc. cit.

« Trois heures après, tous furent pris de convulsions, le pouls « devint serré et petit, le corps se couvrit d'une sueur froide; la « bouche et l'estomac devinrent le siège d'une forte inflammation, « et le ventre d'un gonflement et dedouleurs très-vives. Les déjec- « tions alvines étaient verdâtres; les déjections anales sanguino- « lentes.

« Ceux qui avaient mangé des fruits encore verts furent plus ma- « lades que ceux qui en avaient pris de mûrs. Le soir, les douleurs « devinrent moins vives; dans la nuit, le mieux se fit sentir; quel- « ques jours après, ils étaient rétablis, mais ils conservaient une « grande faiblesse dans les membres inférieurs. Comme médication, « je leur fis prendre du thé et administrer des lavements de graine « de lin. Je m'assurai le lendemain que ces pommes étaient les « fruits du mancenillier vénéneux, connu dans le pays sous le nom « de manzanilles. »

OBSERVATION II (1). — Le 14 septembre 1861, vers 9 heures du soir, on transporta à bord du navire hollandais *le Djambi*, mouillé dans la baie de Curaçao, un matelot assez robuste, âgé de 20 ans, qui avait quitté le bord pour se rendre à terre. D'après son récit, il était tombé épuisé de fatigue, sous un arbre, qui portait des petits fruits ronds, d'une couleur verte tirant sur le jaune.

Vers 4 heures de l'après-midi, souffrant de la soif, il mangea de ces petits fruits, et en ingéra environ 20. Bientôt après, il ressentit une vive douleur dans la bouche, le pharynx, et le long de l'œsophage. Ce sentiment fut suivi de violents maux d'estomac et de ventre avec vomissements et selles continues; le garde-champêtre qui ramena le malade à bord, fit savoir que l'arbre indiqué est connu à Curaçao sous le nom d'arbre manzalini.

(1) Schroder. *Extrait du Geneeskundig Tijdschrift voor de Reeuwigt.* 1^{er} vol. 1864, p. 229 Traduction due à l'obligéance de M. J. H. Lier, chancelier de la légation des Pays Bas.

En examinant le malade, on trouve la face un peu enflée et rouge; la sensibilité entièrement normale, la langue libre dans ses mouvements; les lèvres étaient rouges et recouvertes d'un enduit blanc jaunâtre, la langue un peu enflée, rouge sur les bords; le pharynx était aussi enflammé. Le ventre était très-sensible à la pression; les vomissements avaient cessé, mais l'évacuation alvine de matières aqueuses continuait; le pouls petit, rapide, donnait de 110 à 112 pulsations; la peau, très-chaude, était couverte d'une forte transpiration.

En raison de la période si avancée de l'empoisonnement, et à la suite de vomissements si copieux, on jugea qu'il suffisait d'instituer un traitement symptomatique : gargarisme de racine de guimauve; comme boisson, infusion de thé faible, coupée d'une grande quantité de lait.

Jusqu'à 10 heures du soir, la bouche, la gorge et la langue, restèrent très-enflées, au point que le malade ne pouvait ouvrir la bouche qu'avec peine. La muqueuse buccale était couverte de phlyctènes. Prescription : 12 sangsues au cou, et plus tard, des cataplasmes chauds; les coliques étaient complètement dissipées et les selles n'étaient pas si fréquentes. On prescrivit un gargarisme au carbonate de magnésie, et on donna ce sel à l'intérieur à doses réfractées.

Le lendemain, il n'existant plus du tout de douleurs de ventre, et les selles étaient normales, de telle sorte qu'il ne subsistait plus qu'une inflammation de la langue et de l'intérieur de la bouche. Le gonflement ayant augmenté pendant la nuit, on posa encore six sangsues au cou, et on entretint l'écoulement du sang par des cataplasmes chauds; à quatre heures du soir le malade fut envoyé à l'hôpital de Curacao pour achever son traitement; au bout de quelque temps, il était complètement rétabli.

De tout ce qui précède, les caractères de l'empoisonnement par les fruits de Mancenillier, peuvent se résumer dans les suivants :

Inflammation plus ou moins forte dans la bouche, le pharynx,

l'œsophage, l'estomac, jusque dans les intestins ; goût piquant et acre à la bouche ; excoriations des lèvres ; gonflement du ventre qui devient le siège de vives douleurs ; sueurs froides. Vomissement et diarrhée intense ; si le nombre des fruits ingérés est considérable, et s'ils sont riches en latex, les accidents sont plus intenses ; la prostration est complète ; — état comateux ; la mort.

Orfila (1) rangeait le mancenillier parmi les poisons narcotico-acres ; c'est un irritant de premier ordre.

C'est une croyance populaire que le mancenillier n'est pas vénéneux pour certains animaux, qui pourraient impunément se nourrir de ses feuilles et de ses fruits.

Le mancenillier est tout aussi toxique pour les animaux que pour l'homme.

A la Guadeloupe, on prétend que les chèvres mangent les feuilles et les fruits de cet arbre. Ricord-Madiana en mit devant deux de ces animaux, pendant vingt-quatre heures, et ils n'y touchèrent pas.

M. le docteur Rufz de Lavison a répété la même expérience sur des mulets. Ceux-ci refusèrent aussi de toucher à la nourriture qui leur était présentée. Il alla plus loin : il introduisit de force du suc de Mancenillier dans l'estomac d'un mulet ; en quatre heures il était mort.

Cependant je crois que les jeunes pousses de cet arbre peuvent être mangées sans inconvénient par les bestiaux, car elles ne renferment que des vaisseaux laticifères, encore en voie de formation, et par conséquent manquent du principe résineux actif.

On pense aussi dans toutes les Antilles que les accidents, qui surviennent quelquefois lorsqu'on mange la crabe de terre ou oxypore combattant (*ocypora pugilator*, Lam.) et le tourlouroux (*gecarcinus ruricola*, Lam.) doivent être attribués aux pommes du mancenillier que ces animaux mangeraient, sans qu'il en résultât pour eux la moindre intoxication.

(1) Orfila. *Traité des poisons*. t. II.

Ricord-Madiana, qui a enfermé dans des cages ces crabes avec des feuilles et des fruits de mancenillier les a vus mourir de faim, plutôt que toucher à la nourriture qu'il leur présentait. Jacquin avait déjà observé ce fait. Ricord introduisit du latex frais dans la bouche de plusieurs crabes, et il les vit succomber en peu d'instants.

Leur qualité toxique ne vient donc pas du mancenillier, qui est un poison aussi violent pour eux, que pour les autres animaux.

Griffith-Hugues (1), Le Blond (2), le père Dutertre, et d'autres naturalistes ont écrit que certains poissons se nourrissent des pommes de mancenillier, sans que leur ingestion exerce sur eux aucune action délétère, et devienne cependant un poison pour l'homme qui les mange.

Ricord-Madiana a démontré leur erreur en faisant avaler à un de ces poissons 0 gr.,50 de lait de Mancenillier; au bout de quelques minutes, l'animal était mort. Le poison ne l'épargnait pas, et n'était pas la cause de la toxicité qu'il pouvait présenter à certains moments.

Une question, qui a été longtemps débattue, est celle de savoir si le mancenillier sert aux nègres dans les empoisonnements qu'ils commettent.

M. le docteur Rufz de Lavison, qui a fait une excellente étude de cette question, ne le croit pas. En effet les nègres fuient cet arbre dont ils ont peur; de plus, il est difficile de se servir de son latex dans un but criminel, car le caoutchouc qu'il renferme le rend difficile à mélanger aux aliments, et il est insoluble dans l'eau. Le nègre, quand il veut commettre un crime, a sous la main des moyens d'action plus puissants et plus certains, dont quelques uns sont toujours restés un secret pour les Européens.

(1) Griffith-Hugues, Histoire naturelle de la Barbade.

L. Blond, Voyage aux Antilles.

Heureusement, les noirs ne sont pas si dangereux qu'on se le figure souvent; de nos jours il est rare qu'on entende, aux Antilles, parler d'un empoisonnement. Ils étaient plus fréquents au temps de l'esclavage : la vengeance était le seul mobile du crime

On a prétendu que les Caraïbes empoisonnaient leurs flèches en les trempant dans le suc du mancenillier.

Tous les auteurs anciens, le père Dutertre, le père Labat, Peyssonnel (1), Loiseleur des Longchamps.... partageaient cette opinion sans en avoir de preuves certaines.

Il est évident que même aujourd'hui on ne connaît pas positivement les substances dont se servaient les Caraïbes pour rendre mortelles les blessures de leurs armes.

Ils les ont toujours cachées aux Européens, et leur intérêt était trop grand, pour qu'ils violassent leur secret.

Mais il y a plusieurs raisons pour mettre en doute l'assertion des auteurs; le suc du mancenillier perd ses propriétés avec le temps; au bout de six mois, il est déjà presque inactif; de plus, la quantité qui se trouve déposée sur le fer d'une flèche est certainement trop faible pour amener la mort d'un homme; et, si la blessure de ces flèches amenait pourtant un résultat fatal, il est très-probable, que les Caraïbes faisaient venir leurs poisons de la côte ferme, et qu'ils les tiraient des différents strychnos très-abondants à la Guyane et à l'embouchure de l'Orénoque.

(1) Peyssonnel Philosophical transactions (1758).

TRAITEMENT DE L'EMPOISONNEMENT.
CONTRE-POISONS.

Lorsqu'on a la certitude qu'un individu s'est empoisonné avec des pommes de mancenillier, il faut de suite faire évacuer ce qui peut rester du toxique dans l'estomac, puis remédier aux accidents inflammatoires qui surviennent, et en même temps administrer les contre poisons. C'est, du reste, le traitement général de tout empoisonnement.

Aux Antilles, l'eau de mer est considérée comme le remède souverain contre tous les accidents produits par le mancenillier.

« L'efficacité de l'eau de mer, ou de l'eau salée, dit Descourtilz (1), ne peut être contestée, pour en combattre les effets toxiques. »

L'eau de mer, ou l'eau salée, appliquée à l'extérieur peut, par sa fraîcheur, calmer l'inflammation causée par le contact du latex ; l'eau fraîche produirait autant d'effet. Mais administrée à l'intérieur, l'eau de mer ne peut qu'augmenter l'excitation des muqueuses en raison des principes stimulants qu'elle renferme ; aussi son emploi doit-il être abandonné.

On vante beaucoup l'action des semences du Nhandiroba Fevillea (Brown) (2).

Le fruit de cette plante a la forme d'une boîte à savonnette, et ne renferme que deux semences larges de cinq à six centimètres, l'amande est plate, jaunâtre, amère et contient une huile purgative très-drastique (3). Broyée avec de l'eau, elle forme une émulsion, que l'on administre au malade, en ayant soin de lui faire avaler

(1) Descourtilz, Flore médicale des Antilles, t. III.

(2) Fevillea Cordifolia (Persoon) famille des Nhandirobées, classe des Cucurbitacées.

(3) Drapiez, journal universel des Sciences médicales (1820).

même les parties du tissu cellulaire de la graine, qui sont entraînées avec le liquide. L'emploi de ce médicament amène une forte diarrhée, provoque souvent des vomissements, atténué, dit-on, les effets du poison et calme l'inflammation.

Si l'intoxication est légère, l'usage de cette préparation peut donner de bons résultats ; mais il faut bien se garder d'en administrer une trop grande quantité, car le principe drastique qui s'y trouve, pourrait, comme cela s'est vu, amener par son action propre, des complications fâcheuses.

On a encore beaucoup préconisé le suc frais des feuilles du cèdre blanc, ou arbre à flûte (*Bignonia Leucoxylon*, Linn.) (1), qui pousse contre le mancenillier et enlace ses rameaux.

Il est bien d'autres végétaux qui passent pour des spécifiques énergiques; leur nombre est considérable, leur action très-douceuse, aussi je n'en parlerai pas.

Quand on a provoqué le rejet du poison existant dans l'estomac, il faut calmer l'inflammation. A cet effet, les boissons mucilagineuses et émollientes conviennent très-bien ; les liqueurs acides doivent toujours être rejetées.

Une friction oléagineuse sur les parties externes attaquées produit toujours de bons résultats. Quelques cuillerées d'huile d'amandes douces, prises à l'intérieur, calment les souffrances. La solution de gomme arabique, la décoction de graine de lin sont dans le même cas.

Le lait est peut être la meilleure boisson à administrer. C'est un médicament dont l'emploi réussit toujours à calmer les douleurs causées par l'irritation des muqueuses. Malheureusement dans les colonies on ne le trouve pas toujours sous la main.

Le lait de tous les animaux peut être utilisé; à leur défaut, on peut employer le lait de femme.

(1) *Journal de pharmacie de Paris* (1822).

C'est ce que fit un jour M. le docteur Walther, inspecteur-adjoint du service de santé de la marine.

Le commandant Dieudonné, avec lequel il se promenait sur le rivage d'une île des Antilles, voulut pour se désaltérer manger un fruit de mancenillier. A peine en avait-il mâché un, que sa bouche et sa gorge devinrent le siège d'une forte irritation et de douleurs très-cuisantes. Le docteur Walther chercha de suite à se procurer du lait pour lui en faire boire et se gargariser. Ne pouvant s'en procurer, il arrêta une nourrice qui passait tout auprès d'eux, et lui soutira une certaine quantité de son lait, qu'il fit prendre au commandant; ses douleurs se calmèrent de suite, et il put rentrer chez lui et y terminer son traitement d'une façon normale.

PROPRIÉTÉS THÉRAPEUTIQUES DU MANCENILLIER.

Comme tous les végétaux toxiques, le mancenillier a été introduit dans la matière médicale sous une foule de formes.

Son latex a été employé en frictions sur la peau, comme excitant et rubéfiant; son emploi a fourni de bons résultats.

M. Rufz de Lavicon considère son action rubéfiant comme au moins égale à celle du garou; étant médecin à la Martinique, il avait préparé un onguent, où le suc remplaçait la cantharide dans les mêmes proportions. Je crois qu'il vaudrait mieux y introduire la résine active obtenue par M. Coutance. La préparation serait plus facile à exécuter et en même temps plus active.

Selon Fusée Aublet (1), ce suc est employé à la Guyane pour combattre les vers intestinaux chez les enfants. Il peut produire, à petites doses, de bons effets, car son principe actif agit comme drastique; mais il faut le proscrire de cet usage, en raison des dangers que présente son administration.

M. L'Herminier (2), pharmacien à la Guadeloupe, a préparé un extrait avec les feuilles; on l'emploie, dit-on, avec succès contre l'éléphantiasis.

L'extrait éthéré préparé avec les écorces est très-irritant; il entre dans la formule d'une pommade employée aux Antilles pour le traitement des ulcères tenaces ou de mauvaise nature. Celui préparé à l'aide de l'alcool, ne renferme pas le principe résineux irritant, et est utilisé par les médecins anglais pour combattre les fièvres intermittentes.

(1) Fusée-Aublet, *Histoire des plantes de la Guyane française*, t. II.

(2) Docteur Renato de Grosourdy. *El medico botanico eriollo*. t. IV.

Les graines renferment une huile, que l'on retire par expression à l'état de blancheur parfaite. Elle rancit très-vite, et se colore en jaune. Elle possède des propriétés purgatives doubles de celles de l'huile de ricin.

Le bois desséché passe pour sudorifique, et on le préconise contre les affections syphilitiques.

Selon Ricord-Madiana, les fruits désséchés seraient diurétiques.

L'étude des propriétés médicales du mancenillier est bien incomplète; sa place n'est pas encore bien établie dans la thérapeutique.

Peut-être un jour, cet arbre si célèbre sera-t-il acquis définitivement à l'art de guérir !

« Qui sait combien de remèdes puissants, jusqu'ici absolument ignorés, sont encore tenus en réserve dans ces vastes contrées du Nouveau-Monde, qui nous a déjà fourni tant de médicaments héroïques. »

(Professeur Gubler, *introduction du Journal de thérapeutique*).



Bon à imprimer

Le Directeur,

A. CHATIN.

Vu et Permis d'imprimer

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

A. MOURIER.